

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION
INTERNE ET D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – TOUTES
SPECIALITES
SESSION 2023**

I – Textes de référence :

Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Décret n°2010-1358 du 9 novembre fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Décret n°2010-1360 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique

Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Ces examens professionnels sont organisés tous les deux ans, ainsi que l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, en alternance avec les concours de technicien territorial et de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

La dernière session de ces examens professionnels a été organisée en 2021 par le Centre de Gestion de la Grande Couronne pour les centres de gestion d'Île-de-France.

2023 est la sixième session de ces examens professionnels de promotion interne et d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe organisés par les centres de gestion.

1° La répartition d'organisation de l'examen professionnel de promotion interne (PI) en 2023 sur l'ensemble du territoire s'établit comme suit :

Inter-région ou région ou département	Centre de gestion (CDG ou CIG) organisateurs
Grand Ouest	CDG 56 (Morbihan)
Hauts de France	CDG 62 (Pas de Calais)
Grand Est	CDG 54 (Meurthe et Moselle)
Auvergne Rhône Alpes	CDG 38 (Isère)
Nouvelle Aquitaine	CDG 19 (Corrèze), 23 (Creuse), 33 (Gironde), 40 (Landes)
Occitanie	CDG 11 (Aude), 30 (Gard), 66 (Pyrénées orientales), 81 (Tarn), 82 (Tarn et Garonne)
Centre Val de Loire	CDG 28 (Eure et Loir)
PACA / Corse	CDG 13 (Bouches du Rhône), 05 (Hautes Alpes), 83 (Var), 84 (Vaucluse)
Île-de-France	CIG de la Grande Couronne
Guyane	CDG 973

2° La répartition d'organisation de l'examen professionnel d'avancement de grade (AG) en 2023 sur l'ensemble du territoire s'établit comme suit :

Inter-région ou région ou département	Centre de gestion (CDG ou CIG) organisateurs
Grand Ouest	CDG 56 (Morbihan), CDG 50 (Manche)
Hauts de France	CDG 62 (Pas de Calais)
Grand Est	CDG 54 (Meurthe et Moselle)

Auvergne Rhône Alpes	CDG 38 (Isère)
Nouvelle Aquitaine	CDG 19 (Corrèze), 23 (Creuse), 33 (Gironde), 40 (Landes)
Occitanie	CDG 11 (Aude), 30 (Gard), 66 (Pyrénées orientales), 81 (Tarn), 82 (Tarn et Garonne)
Centre Val de Loire	CDG 28 (Eure et Loir)
PACA / Corse	CDG 13 (Bouches du Rhône), 05 (Hautes Alpes), 83 (Var), 84 (Vaucluse)
Ile-de-France	CIG de la Grande Couronne
Guyane	CDG 973

Comme pour les sessions précédentes, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité était un sujet national, par spécialité, utilisé à la même date le jeudi 13 avril 2023, aux mêmes heures pour l'ensemble des organisateurs y compris pour le centre de gestion de la Guyane, les sujets étaient identiques pour les deux examens professionnels.

Les sujets des épreuves écrites de ces examens professionnels ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale et plus particulièrement par les services pédagogiques des Centres de Gestion du Nord, de Meurthe-et-Moselle, du Rhône, du centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne et du centre de gestion de Seine et Marne.

II – Les missions d'un technicien territorial

Les techniciens territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie B. Ce cadre d'emplois comprend les grades de :

- Technicien
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe

I – Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

II – Les titulaires des grades de technicien territorial principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activités mentionnés au I ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de sa vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur. Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

III – Les conditions d'accès à l'examen professionnel de promotion interne

Peuvent se présenter à l'examen professionnel de promotion interne :

1° Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude (soit au 01.01.2024) d'une durée de huit ans de services

effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

2° Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude.

3° Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude.

L'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, dispose : « les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».

Les candidats aux examens professionnels doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (article 8 – alinéa 2 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié), soit pour cette session le 1^{er} décembre 2022.

IV – Les chiffres des sessions précédentes pour la région Ile-de-France pour l'examen professionnel de promotion interne sont les suivants :

	505	467	396	09,50/20	117	10/20	69	17,42 %
	197	184	126	09/20	35	10/20	21	16.67 %

Les données chiffrées de la session 2023 organisée par le CIG de la Grande Couronne pour la région Ile-de-France sont les suivantes :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Taux de Présence
429	380	298	78.42 %

Le nombre d'inscrits a augmenté ainsi que le nombre de candidats autorisés à concourir est lui aussi en hausse entre les sessions 2021 et 2023 puisqu'il a augmenté de 206.52 % (+ 196 candidats). Toutefois, 2021 était une année encore très marquée par la situation sanitaire et les services techniques des collectivités territoriales étaient encore très sollicités et peu enclin à pouvoir préparer des concours ou examens professionnels.

V – Profil des 380 candidats autorisés à concourir

1. Sexe et âge des candidats

- 46 femmes inscrites soit 12.11 %
- 334 hommes inscrits soit 87.89 %

Les candidat(e)s à hauteur de 46.84 % (178) sont dans la tranche d'âge 40 à 49 ans. Le ou la candidat(e) le ou la plus jeune a 31 ans et le ou la plus âgé(e) 64 ans. Enfin l'âge moyen des candidat(e)s est de 46 ans.

2. Origine géographique (adresse personnelle)

- 27.89 % des candidat(e) sont domiciliés en région hors Ile-de-France, soit 106 personnes
- 32.63 % des candidat(e) sont domiciliés en Petite Couronne, soit 124 personnes
- 28.16 % des candidat(e) sont domiciliés en Grande Couronne, soit 107 personnes
- 9.21 % des candidat(e) sont domiciliés en Seine-et-Marne, soit 35 personnes
- 2.11 % des candidat(e) sont domiciliés sur Paris, soit 8 personnes

3. Le niveau de diplôme (données déclaratives)

- 3.68 % des candidat(e) auraient un diplôme de niveau 6 (Master 1, maîtrise, licence...)
- 11.58 % des candidat(e) seraient en possession d'un diplôme de niveau 5 (DUT, BTS, DEUG, DEUST,...)
- 35.00 % des candidat(e) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, professionnel ou technique)
- 39.74 % des candidat(e) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 3 (CAP, BEP,...)
- 3.42 % des candidat(e) auraient un diplôme inférieur au niveau 3, voire aucun diplôme
- 3.42 % des candidat(e) relèveraient d'une dérogation en qualité de pères ou mères de trois enfants
- 3.16 % des candidat(e) n'ont pas renseigné cette rubrique

4. Préparation à l'examen professionnel (données déclaratives)

- 42.89 % des candidat(e) se seraient préparé(e) seul(e)s
- 29.21 % des candidat(e) n'auraient suivi aucune préparation
- 18.96 % des candidat(e) auraient suivi une formation auprès du CNFPT
- 8.68 % des candidat(e) n'ont pas répondu à cette rubrique
- 0.26 % des candidat(e) se sont préparé(e) auprès d'autres établissements (CNED, autres...)

VI – Les conditions d'accès à l'examen professionnel d'avancement de grade

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'avancement de grade, les techniciens territoriaux qui justifient au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement (soit au 31/12/2024 pour cette session), d'une durée de trois ans de services dans un corps, cadre d'emplois, ou emplois de catégorie B ou de même niveau et ayant atteint au moins le 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial.

Néanmoins pour cette session des dispositions transitoires étaient applicables. En effet, les dispositions précédemment citées ont été mise en œuvre à compter du 1er septembre 2022. Pour les candidats qui n'auraient pas encore été reclassés en application de ces nouvelles dispositions, pouvaient s'inscrire les techniciens territoriaux qui justifient au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement (soit au 31.12.2023 au plus tard) d'une durée d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et ayant atteint au moins le 4^{ème} échelon du grade de technicien.

L'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, dispose : « les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».

Les candidats aux examens professionnels doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (article 8 – alinéa 2 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié), soit pour cette session le 1^{er} décembre 2022.

VII – Les chiffres des sessions précédentes pour la région Ile-de-France pour l'examen professionnel d'avancement de grade sont les suivants :

	167	112	85	74	67	11/20	25	29,41 %
	131	80	58	56	52	10/20	29	50,00 %

Les données chiffrées de la session 2023 organisée par le CIG de la Grande Couronne pour la région Ile-de-France sont les suivantes :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux de Présence
183	122	84	68.85 %

Le nombre d'inscrits a augmenté de 39.70 % (+52 candidats) et le nombre de candidats autorisés à concourir est lui aussi en hausse entre les sessions 2021 et 2023 puisqu'il a augmenté de 52.50 % (+42 candidats).

Même constat que pour l'examen professionnel de promotion interne, la session 2021 était particulière en raison de la situation sanitaire de la France.

VIII – Profil des 122 candidats autorisés à concourir

1. Sexe et âge des candidats

- 23 femmes inscrites soit 18.85 %
- 99 hommes inscrits soit 81.15 %

Les candidat(e)s à hauteur de 46.72 % (57) sont dans la tranche d'âge 40 à 49 ans. Le ou la candidat(e) le ou la plus jeune est âgé(e) de 31 ans et le ou la plus âgé(e) de 63 ans. Enfin l'âge moyen des candidat(e)s est de 46 ans.

2. Origine géographique (adresse personnelle)

- 30.33 % des candidat(e)s sont domiciliés en région hors Ile de France, soit 37 personnes
- 25.41 % des candidat(e)s sont domiciliés en Petite Couronne, soit 31 personnes
- 31.96 % des candidat(e)s sont domiciliés en Grande Couronne, soit 39 personnes
- 9.84 % des candidat(e)s sont domiciliés en Seine-et-Marne, soit 12 personnes
- 2.46 % des candidat(e)s sont domiciliés sur Paris, soit 3 personnes

3. Le niveau de diplôme (données déclaratives)

- 2.46 % des candidat(e)s déclarent être en possession d'un diplôme de niveau 8 (Doctorat)
- 6.56 % des candidat(e)s auraient un diplôme de niveau 6 (Master 1, maîtrise, licence...)
- 22.13 % des candidat(e)s seraient en possession d'un diplôme de niveau 5 (DUT, BTS, DEUG, DEUST,...)
- 39.34 % des candidat(e)s seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, professionnel ou technique)
- 22.13 % des candidat(e)s seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 3 (CAP, BEP, BEPC)
- 0.82 % des candidat(e)s auraient un diplôme inférieur au niveau 3, voire aucun diplôme
- 0.82 % des candidat(e)s relèveraient d'une dérogation en qualité de pères ou mères de trois enfants
- 5.74 % des candidats(e)s n'ont pas renseigné cette rubrique.

6. Préparation à l'examen professionnel (données déclaratives)

- 40.16 % des candidat(e) se seraient préparé(e) seul(e)s
- 16.39 % des candidat(e) auraient suivi une formation auprès du CNFPT

- 35.25 % déclarent n'avoir réalisé aucune préparation pour cet examen professionnel
- 8.20 % des candidat(e) n'ont pas répondu à cette rubrique

III – Bilan de l'épreuve écrite (d'admissibilité)

Les sujets étaient identiques pour les 2 examens professionnels et par spécialité.

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 13 avril 2023 après-midi dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93).

Des dispositions particulières ont été prises pour deux candidats de l'examen professionnel de promotion interne en situation de handicap (tiers-temps supplémentaire). Ces candidats étaient présents lors de l'épreuve écrite d'admissibilité et ont composés dans une salle à part.

De même, trois candidats de l'examen professionnel d'avancement de grade en situation de handicap ont été convoqués mais deux seulement se sont présentés à l'épreuve écrite. Des dispositions particulières ont été prises pour ces candidats (tiers-temps et ordinateur) et ils ont composés dans une salle à part.

Aucun incident ne s'est produit durant l'épreuve écrite (d'admissibilité).

1. Une seule épreuve écrite (d'admissibilité uniquement pour l'examen professionnel de promotion interne) obligatoire par spécialité

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. Durée : 3 heures – Coefficient 1.

Sujet Bâtiment, génie civil

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, chargé d'opérations à la direction du patrimoine bâti de la commune de Techniville (78 000 habitants).

Le patrimoine bâti de la commune est important (environ 250 000 m²) et se compose d'une soixantaine de bâtiments administratifs, scolaires, culturels, techniques, sportifs ainsi que de logements. La majeure partie des bâtiments a été construite entre 1960 et 1980. Les dépenses liées à la fourniture d'énergie sont importantes et en augmentation depuis plusieurs années.

Dans un premier temps, le directeur du patrimoine bâti vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur le décret tertiaire et les déclinaisons de sa mise en application au sein des collectivités. 10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant d'atteindre les objectifs de diminution de consommations d'énergies fixés pour les bâtiments de Techniville concernés par le décret. 10 points

Dossier comprenant 25 pages et 6 documents

Sujet Réseaux, voirie et infrastructure :

Vous êtes technicien territorial principal de 2e classe, responsable du service voirie de la commune de Techniville, 75 000 habitants. Suite aux canicules successives qui se sont déroulées ces dernières années sur le territoire, les élus souhaitent engager une politique de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les aménagements de voirie permettant de lutter contre la chaleur urbaine. 10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles concernant l'espace public pour lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire de Techniville. 10 points

Dossier comprenant 25 pages et 6 documents

Sujet Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, responsable des services techniques de la communauté de communes de Technicom. Cette intercommunalité, située en territoire périurbain, regroupe 12 communes et 7 000 habitants.

Dans de nombreux secteurs en lisière des zones urbanisées, des déchets majoritairement ménagers font l'objet de dépôts sauvages. Il a par ailleurs été constaté ces derniers temps une recrudescence de décharges de matériaux issus de chantiers du BTP.

Dans un premier temps, la directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les dépôts sauvages. 10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à limiter voire supprimer les dépôts sauvages sur le territoire de Technicom. 10 points

Dossier comprenant 29 pages et 8 documents

Sujet Aménagement urbain et développement durable :

Technicien principal territorial de 2e classe, vous êtes responsable du service Urbanisme et Développement durable de Techniville, ville moyenne de 20 000 habitants située en milieu rural et à moins de 100 km d'une métropole de plus de 500 000 habitants.

Au cœur de la ville, l'ancien hôpital public, d'une surface de 10 000 m² sur une parcelle de 2 hectares a été désaffecté à la suite du transfert de l'activité dans des bâtiments neufs.

Le Maire de Techniville souhaite dynamiser la vie économique et sociale de son territoire en transformant le site de l'ancien hôpital en tiers-lieu.

Dans un premier temps, le Maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les tiers-lieux dans la dynamisation des territoires. 10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à implanter et à pérenniser un tiers-lieu sur le site de l'ancien hôpital. 10 points

Dossier comprenant 29 pages et 8 documents

Sujet Déplacements, transports :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, chargé d'études au sein du service mobilité de la métropole de Technipole. Cette intercommunalité industrielle, qui regroupe 420 000 habitants et 55 communes, est traversée par deux cours d'eau ainsi que par plusieurs infrastructures routières et ferroviaires.

Afin de recréer de la continuité urbaine, la présidente de Technipole, également maire de la ville-centre, s'est notamment engagée à requalifier en boulevard urbain la M999. Cette voie métropolitaine de transit, qui supporte sur certaines sections un trafic atteignant les 20 000 véhicules par jour, crée avec son profil à 2 x 2 voies et certains de ses carrefours dénivelés, une réelle coupure du territoire sur un axe nord-sud.

Dans un premier temps, le chef du service mobilité vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les coupures urbaines. 10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles pour résorber l'effet de coupure généré par la M999. 10 points

Dossier comprenant 29 pages et 7 documents

Sujet Espaces verts et naturels :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, responsable du service mutualisé des espaces verts de la communauté de commune de Technico (40 000 habitants).

L'intercommunalité s'est engagée dans la mise en place d'un PTGE (Projet de Territoire de Gestion de l'Eau) et il vous est demandé en tant que chef de projet de participer à sa rédaction dans le champ de compétences de votre service.

Dans un premier temps, la Directrice des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux et moyens utilisés par les services espaces verts des collectivités pour réduire la consommation d'eau. 10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour définir et mettre en œuvre un plan de réduction des consommations d'eau pour la gestion des espaces verts intercommunaux. 10 points

Dossier comprenant 29 pages et 8 documents

Sujet Ingénierie, informatique et système d'information :

Vous êtes technicien principal territorial de 2ème classe, en poste en qualité de responsable sécurité des systèmes d'information (R.S.S.I.), en charge de la direction informatique de la commune de Technville (10 000 habitants).

Des communes voisines ont récemment été victimes de cyberattaques. Dans ce contexte, les élus sont préoccupés par l'étendue des menaces actuelles et souhaitent renforcer la sécurité informatique de la collectivité.

Dans un premier temps, la directrice générale des services (D.G.S.) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les cyberattaques. 10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à se prémunir de celles-ci. 10 points

Dossier comprenant 29 pages et 11 documents

Sujet Services et intervention techniques :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, au sein de la commune de Technville (8 500 habitants) en charge de la maintenance et de l'entretien des bâtiments communaux.

La commune de Technville dispose de 3 groupes scolaires (école maternelle et école élémentaire), d'une halte-garderie, d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'une crèche. Le patrimoine communal comprend également d'autres bâtiments : l'hôtel de ville, les bâtiments des services techniques et quelques salles.

Dans un premier temps, le directeur des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'application de la réglementation sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux. 10 points

Technville a répondu aux obligations réglementaires liées à la surveillance de la qualité de l'air intérieur et souhaite aller plus loin.

Dans un deuxième temps, le DST vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à améliorer durablement la qualité de l'air intérieur de l'ensemble des bâtiments communaux de Technville. 10 points

Dossier comprenant 29 pages et 9 documents

Sujet Métiers du spectacle :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, au sein de la direction culturelle de la communauté d'agglomération de Technico (70 000 habitants). Dans ce cadre, vous êtes en charge de la gestion technique du centre culturel et des manifestations s'y déroulant. Ce centre culturel, construit en 1999, est constitué de 4 espaces publics distincts : une grande salle de spectacle modulable avec gradin rétractable pouvant accueillir 1 000 personnes assises à 2 000 debout, un hall avec bar et espace billetterie, une petite salle de spectacle pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes assises et à l'étage une salle de conférence de 25 places. Le bâtiment est équipé de signalétique et de bornes d'accueil adaptées aux personnes malentendantes et malvoyantes.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'accessibilité du spectacle vivant au public déficient sensoriel. 10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour assurer l'accessibilité des manifestations se déroulant au centre culturel aux personnes malentendantes et malvoyantes. 10 points

Dossier comprenant 26 pages et 7 documents

Sujet Artisanat et métiers d'art :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, responsable de l'équipe technique du musée des Beaux-Arts de la commune de Technville (100 000 habitants).

La mairie a pour projet de transformer le musée afin de l'ouvrir largement à tous les publics dans une vision générale d'inclusivité. Une exposition est prévue début 2024 autour de la valorisation de la collection de sculptures du Moyen Âge à la Renaissance et le maire souhaite que cette dernière soit exemplaire en matière d'inclusion.

Dans un premier temps, la directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la notion d'inclusion appliquée à une exposition. 10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour concevoir cette exposition. 10 points

Dossier comprenant 25 pages et 1 documents

2. Commentaires des correcteurs sur :

Les sujets

Les dossiers ont été jugés adaptés à une épreuve de catégorie B+ et à la commande.

Les commandes étaient en lien avec les problématiques locales, celles du métier, et permettaient la formulation de propositions opérationnelles appropriées.

Niveau des candidats

La méthodologie a été jugée par les correcteurs comme étant globalement moyenne pour l'ensemble de candidats. Les connaissances techniques sont considérées pour 80 % des candidats moyennes, pour 10 % faibles et pour 10 % bonnes.

Le niveau d'expression quant à lui a été jugé plutôt moyen pour 40 % des candidats et faible pour 60 % des candidats.

Globalement, les candidats doivent acquérir la méthodologie de l'épreuve et surtout la forme de celle-ci car de nombreux candidats ne la maîtrise pas. En effet, ils ont une capacité d'analyse et de synthèse très faible. Le manque de maîtrise de la méthodologie n'a pas permis aux candidats d'identifier la problématique et de synthétiser les éléments clés du dossier. De plus, il a été constaté que les candidats manquaient de connaissances techniques et réglementaires. Il est regrettable que de nombreux candidats déroulent un mode projet, très théorique et souvent inadapté au sujet. Les candidats doivent privilégier des propositions concrètes et opérationnelles.. Peu ou pas de candidats ont été en capacité de présenter des connaissances personnelles sur les sujets.

Enfin, les deux exercices que sont le rapport plus les propositions ne sont pas suffisamment développés, trop descriptifs, standardisés, et déconnectés de la commande. En effet, il est attendu d'un technicien territorial principal de 2^{ème} classe, un rapport avec des solutions opérationnelles qui soient une véritable aide à la décision pour les élus.

3. Analyse des notes

3.1. Examen professionnel de promotion interne

Bâtiment, génie civil	33	14.25	02	10 soit 30.30 %	8 Soit 24.24 %	06.95/20
Réseaux, voirie et infrastructures	56	12.25	01.50	7 Soit 12.50 %	11 Soit 19.65 %	07.68/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	68	15.25	02	15 Soit 22.06 %	12 Soit 17.65 %	07.13/20
Aménagement urbain et développement urbain	7	14	04.50	1 Soit 14.29 %	1 Soit 14.29 %	08/20
Déplacements, transports	9	12	01	5 Soit 55.56 %	2 Soit 22.23 %	05.83/20
Espaces verts et naturels	32	13.25	03.50	8 Soit 25.00 %	7 Soit 21.88 %	07.08/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	14	04	1 Soit 09.09 %	2 Soit 18.18 %	08.20
Services et intervention techniques	68	15	0*	15 Soit 22.06 %	8 Soit 11.77 %	06.65/20
Métiers du spectacle	8	18.50	0*	3 Soit 37.50 %	2 Soit 25.00 %	07.31/20

Artisanat et métiers d'art	6	10.25	04.25	1 Soit 16.67 %	2 Soit 33.33 %	07.63/20
TOTAL	298			66 Soit 22.15 %	55 Soit 18.46 %	07.13/20

* il s'agit d'une copie blanche

Le niveau des candidats reste faible et n'est pas à la hauteur des attentes du jury pour un examen professionnel de catégorie B+. L'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale au seuil d'admissibilité fixé par le jury, soit pour cette session à 09/20.

Bâtiment, génie civil	44	33	8
Réseaux, voirie et infrastructures	69	56	16
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	84	68	16
Aménagement urbain et développement urbain	9	7	2
Déplacements, transports	14	9	3
Espaces verts et naturels	38	32	8
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	11	3
Services et intervention techniques	88	68	12
Métiers du spectacle	13	8	3
Artisanat et métiers d'art	6	6	2
TOTAL	380	298	73

3.2. Examen professionnel d'avancement de grade

Bâtiment, génie civil	12	15	05	0	4 soit 33.33 %	9,27/20
Réseaux, voirie et infrastructures	14	12.88	04	2 Soit 14.29 %	3 soit 21.43 %	08.08/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14	14	04	1 soit 07.14 %	4 soit 21.43 %	9,34/20
Aménagement urbain et développement urbain	3	13.50	06.50	0	2 soit 66.67 %	11/20
Déplacements, transports	2	10	05	0	1 Soit 50.00 %	07.50/20
Espaces verts et naturels	10	14.50	0	1 Soit 10.00 %	2 soit 20.00 %	07.60/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	14	06.50	0	5 soit 55.55 %	10.08/20
Services et intervention techniques	16	15	02,50	4 Soit 25.00 %	3 soit 18.75 %	06.89/20

Métiers du spectacle	3	14.25	02.38	1 Soit 33.33 %	2 soit 66.67 %	09.71 /20
Artisanat et métiers d'art	1	14.75	14.75	0	1 soit 100 %	14.75/20
TOTAL	84			9 soit 10.71 %	27 soit 32.15 %	08.62/20

Comme pour l'examen professionnel de promotion interne, le niveau des candidats reste assez faible et n'est pas toujours à la hauteur des attentes du jury pour un examen professionnel de catégorie B. Toutefois, l'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.

Ce qui est parfois surprenant c'est que les candidats qui se présentent à cet examen professionnel sont déjà titulaires du grade de technicien (cadre B) et qu'il est désolant de constater que l'expression écrite reste trop souvent le point faible du personnel de cette filière technique.

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note au moins égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Bâtiment, génie civil	21	12	12
Réseaux, voirie et infrastructures	20	14	12
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	18	14	13
Aménagement urbain et développement urbain	5	3	3
Déplacements, transports	3	2	2
Espaces verts et naturels	11	10	9
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	16	9	9
Services et intervention techniques	23	16	12
Métiers du spectacle	4	3	2
Artisanat et métiers d'art	1	1	1
TOTAL	122	84	75

IV – Profil des 73 candidats admissibles à l'examen professionnel de promotion interne

Le taux de féminisation de ce cadre d'emplois est toujours faible et minoritaire car 12.33 % des candidats admissibles sont des femmes (9 candidates) pour 87.67 % d'hommes (64 candidats).

La tranche d'âge la plus importante reste les 40-49 ans pour 56.16 %, le ou la plus jeune candidat(e) admissible a 33 ans, le ou la plus âgé(e) a 59 ans et l'âge moyen des candidats est de 45 ans.

80.72 % des admissibles sont domiciliés en Ile-de-France et 19.28 % dans les autres régions.

27,39 % des candidats admissibles déclarent être en possession d'un diplôme égal à un DEUG ou BTS (niveau requis pour le concours externe de technicien territorial principal de 2^{ème} classe) et 65.76 % ont un diplôme inférieur au niveau requis.

43.84 % des candidats admissibles déclarent avoir fait une préparation personnelle (32 candidats), 28.77 % précisent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT (21 candidats) et 6.85 % n'a pas renseigné cette rubrique (5 candidats). Enfin 20.54 % déclarent ne pas avoir réalisé de préparation pour cet examen professionnel (15 candidats).

V - Profil des 75 candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale pour l'examen professionnel d'avancement de grade

Le taux de féminisation de ce cadre d'emplois est toujours faible et minoritaire car 20.00 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale sont des femmes (15 candidates) pour 80.00 % d'hommes (60 candidats).

La tranche d'âge la plus importante reste les 40-49 ans pour 50.67 %, le ou la plus jeune candidat(e) autorisé(e) à se présenter à l'épreuve orale a 31 ans, le ou la plus âgé(e) a 63 ans et l'âge moyen des candidats est de 46 ans.

70.67 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale sont domiciliés en Ile-de-France, et 29.33 % dans d'autres régions.

30.67 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale déclarent être en possession d'un diplôme égal ou supérieur à un DEUG ou à un BTS (niveau requis pour le concours externe de technicien territorial principal de 2^{ème} classe).

38.67 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale déclarent avoir fait une préparation personnelle (29 candidats), 20.00 % précisent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT (15 candidats) et 9.33 % n'ont pas renseigné cette rubrique (7 candidats). Enfin, 32.00 % déclarent ne pas avoir réalisé de préparation pour cet examen professionnel (24 candidats).

VI – L'épreuve orale d'entretien

VI – I – Promotion interne

L'épreuve orale s'est déroulée les 11, 12, 13 et 14 septembre 2023 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93). Durant ces journées, dix jurys pléniers ont été constitués, soit un par spécialité, composés de six personnes (deux élus – deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B – deux personnalités qualifiées), le/la président(e) du sous-jury était l'élue(e) ont auditionné les 72 candidats présents à cette épreuve.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé – Coefficient 2.

VI – II – Avancement de grade

L'épreuve orale s'est déroulée les 11, 12, 13 et 14 septembre 2023 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93). Durant ces journées, dix jurys pléniers ont été constitués, soit un par spécialité, composés de six personnes (deux élus – deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B – deux personnalités qualifiées), le/la président(e) du sous-jury était l'élue(e) ont auditionné les 70 candidats présents à cette épreuve.

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé – Coefficient 1.

Les jurys de la session 2023 ont fixé la grille d'entretien comme suit, pour les deux examens professionnels :

LES CRITERES D'EVALUATION

1) Exposé du candidat sur son expérience professionnelle – 5 minutes au maximum (pour les 2 examens professionnels)

2) Faculté d'analyse et de réflexion du candidat, aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (15 minutes) (pour la promotion interne)

Maîtrise des questions techniques, notamment pour la spécialité choisie - 15 minutes (pour l'avancement de grade)

Tout au long de l'entretien : motivation (pour les 2 examens professionnels)

Une liste non exhaustive de thèmes pouvant être exploités en fonction du profil du candidat en vue de questions et/ou de mises en situation professionnelles était proposée au jury.

1. LES RESULTATS D'ADMISSION

1.1. Examen professionnel de promotion interne

Spécialité	Nombre de candidats	Notes écrites	Notes orales	Admissibles	Admis	Note moyenne
Bâtiment, génie civil	8	14.75	03.25	1 soit 12.50 %	4 soit 50.00 %	08.91/20
Réseaux, voirie et infrastructures	16	17.25	04,50	1 soit 06.25 %	10 soit 62.50 %	11.44/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16	16.75	01.25	3 soit 18.75 %	6 soit 37.50 %	08.88/20
Aménagement urbain et développement urbain	2	13.25	10.75	0	2 Soit 100.00 %	12/20
Déplacements, transports	3	09	02.75	1 Soit 33.33 %	0	06.42/20
Espaces verts et naturels	8	19	03,50	1 Soit 12.50 %	4 soit 50.00 %	11.03/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	13.50	11.25	0	3 Soit 100.00 %	12.25/20
Services et intervention techniques	11	16.50	03	3 Soit 27.27 %	6 soit 54.55 %	09.41/20
Métiers du spectacle	3	17.50	09	0	2 soit 66.67 %	14.25/20
Artisanat et métiers d'art	2	19	07.50	0	1 soit 50.00 %	13.25/20
TOTAL	72			10 soit 13.89 %	38 soit 52.78 %	10.24/20

La moyenne générale de cet épreuve orale pour l'ensemble des spécialités est de 10.24/20.

Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis/Présents
380	298	73	72	10/20	39	13.09 %

Les meilleures moyennes de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne (écrit + oral) sont :

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 14.42/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 15.08/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 14.50/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable est de 13.50/20
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 10/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 16.33/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 12.17/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 14.67/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 17.83/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 16,08/20

La moyenne générale de l'examen professionnel pour l'ensemble des spécialités est de 10.53/20.

Examen professionnel d'avancement de grade

Bâtiment, génie civil	11	14	04	1 Soit 09.09 %	4 soit 36.37 %	08.41/20
Réseaux, voirie et infrastructures	12	19	04	2 Soit 16.69 %	7 soit 58.34 %	12.23/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11	14.75	01	2 soit 18.18 %	1 soit 09.09 %	06.86/20
Aménagement urbain et développement urbain	1	12.75	12.75	0	1 soit 100.00 %	12.75/20
Déplacements, transports	2	08.50	05.25	0	0	06.88/20
Espaces verts et naturels	9	19.25	0.50	1 Soit 11.11 %	5 soit 55.56 %	10.86/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	15.50	08	0	7 soit 77.78 %	12.44/20
Services et intervention techniques	12	17.75	04.25	3 Soit 25.00 %	5 soit 41.67 %	10.21/20
Métiers du spectacle	2	18.50	12	0	2 Soit 100.00 %	15.25/20
Artisanat et métiers d'art	1	17	17	0	1 Soit 100.00 %	17/20
TOTAL	70			9 soit 12.86 %	33 soit 47.14 %	10,30/20

La moyenne générale de cet épreuve orale pour l'ensemble des spécialités est de 10.30/20.

Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis/Présents
122	84	75	70	10/20	33	39.29 %

Les meilleures moyennes de l'examen professionnel d'avancement de grade (écrit + oral) sont :

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 13.75/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 15.44/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 14.38/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable est de 12.88/20
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 09.25/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 15.13/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 13.75/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 16.38 /20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 15.50/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 15.88/20

La moyenne générale de l'examen professionnel pour l'ensemble des spécialités est de 10.30/20.

2. LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Spécialité Bâtiment, génie civil + Spécialité Aménagement urbain et développement durable + Spécialité Déplacements, transports

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe pour les deux examens professionnels.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les candidats ont une bonne maîtrise des sujets sécuritaires (DUER, CSPA, PPSPS)

Points faibles des moins bons candidats :

- Les candidats ne se positionnent pas en tant qu'encadrant et se réfèrent beaucoup à leur supérieur hiérarchique
- Les missions du cadre d'emplois ne sont pas connues ou partiellement
- Un manque de préparation de la présentation avec un plan structuré, une valorisation de l'expérience et de la motivation.
- Faiblesse d'ouverture sur l'environnement territorial

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est important de bien gérer les 5 minutes de l'exposé, trop de candidats ne maîtrisent ni le temps ni le contenu de leur présentation. De même, il est essentiel de développer les réponses apportées.

Enfin, il est rappelé qu'il est essentiel de travailler les fondamentaux mais aussi qu'une prise de connaissance attentive de la note de cadrage des épreuves est recommandée.

Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Une bonne présentation
- Des connaissances techniques et institutionnelles

Points faibles des moins bons candidats :

- Un manque évident de préparation et de curiosité intellectuelle
- La culture territoriale n'est pas maîtrisée

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'ils devaient préparer cette épreuve en s'appuyant sur la note de cadrage.

Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène et sécurité, restauration

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

L'exposé permet aux candidats de mettre en évidence leurs compétences.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Bonne présentation du parcours et des missions actuelles
- La gestion du temps de l'exposé est bien maîtrisée
- Les candidats ont su valoriser des compétences variées

Points faibles des moins bons candidats :

- Un manque de technicité et de vocabulaire technique dans la spécialité
- L'environnement territorial n'est pas maîtrisé
- Les candidats ont un mauvais positionnement de management notamment lors des mises en situation (ex : harcèlement)
- Un manque de préparation et de connaissances
- Les candidats ne démontrent pas de curiosité intellectuelle

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'ils doivent davantage s'informer et développer leurs connaissances de l'environnement territorial mais aussi sur son actualité.

De même, lors des mises en situation, il a été souligné un manque de formation des candidats dans la gestion du harcèlement.

Enfin, il a été précisé qu'il est essentiel de préparer cette épreuve, notamment la présentation, en acquérant le vocabulaire attendu pour occuper un poste de technique principal de 2^{ème} classe.

Spécialité Espaces verts et naturels + Spécialité Services et intervention techniques

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe. L'articulation de l'épreuve répond aux attendus pour évaluer les capacités des candidats.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les présentations des candidats ont été bien préparées permettant de décliner leurs parcours et de valoriser leurs compétences.

Points faibles des moins bons candidats :

- Les candidats ne prennent pas la posture d'un encadrant ou d'un responsable de service. Ils délèguent trop rapidement la gestion des problématiques à leur hiérarchie. Ils démontrent qu'ils ne possèdent aucune capacité à prendre des décisions.
- Un manque de projection sur l'avenir, de nombreux candidats n'ont pas de projet professionnel.
- Ils ne se préparent pas suffisamment pour cette épreuve et restent centrés sur leurs postes actuels sans prise de hauteur.

- Il est surprenant que les candidats de l'examen professionnel d'avancement de grade (titulaires du grade de technicien) aient un niveau parfois plus faible que ceux de l'examen de promotion interne (candidat titulaire d'un grade de catégorie C) qui s'appuient sur leurs expériences de terrain.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'ils doivent préparer cette épreuve. En effet, les acquis de l'expérience professionnelle ne sont pas suffisamment mis en valeur et il est nécessaire de prendre de la hauteur vis-à-vis de ses missions actuelles. De plus, il a été précisé que les candidats doivent sortir de leurs cadres d'emplois actuels au sein de leurs collectivités et adopter la posture d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les candidats ont globalement bien préparé leurs exposés.

Points faibles des moins bons candidats :

- Les candidats font preuve d'un manque de préparation et de curiosité intellectuelle
- La culture territoriale et l'hygiène et la sécurité ne sont pas maîtrisés.
- Les questions sur le harcèlement posent un réel problème de management mais aussi de citoyenneté.

Les membres du jury ont précisé que les candidats doivent préparer cette épreuve en s'appuyant sur la note de cadrage. De plus, il est essentiel d'être plus curieux sur leur environnement territorial (élargir leur champs de connaissances).

Spécialité Métier du spectacle + Spécialité Artisanat et métiers d'art

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les candidats ont bien préparé leurs exposés permettant des échanges riches avec le jury en lien avec la qualité de leurs préparations.

Points faibles des moins bons candidats :

- A l'inverse, les moins bons candidats démontrent un manque de préparation.
- Les connaissances de l'environnement territorial sont faibles.

Les membres du jury ont précisé que les candidats à ces examens professionnels doivent approfondir voire acquérir des connaissances de l'environnement territorial. De plus, ils doivent apprendre à gérer leur stress.

Le jury a souhaité donner quelques conseils aux futurs candidats des prochaines sessions de ces examens professionnels.

Il est indispensable de se préparer réellement à cette épreuve orale.

Il est important de connaître les missions d'un technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Les candidats doivent acquérir des connaissances et des compétences autres que celles de leurs domaines d'activités pour pouvoir être à même de répondre aux questions du jury. De plus, ils doivent se positionner en qualité d'encadrant et d'aide à la décision pour leur hiérarchie et leurs élus.

Il est impératif que les candidats prennent le temps de prendre connaissance du cadrage de cette épreuve (il est publié sur le site internet des centres de gestion).

Les résultats d'admission

1. Examen professionnel de promotion interne

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis /Présents
Bâtiment, génie civil	44	33	09/20	8	8	10/20	4	12.12 %
Réseaux, voirie et infrastructures	69	56		16	16		10	17.86 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	84	68		16	16		6	08.82 %
Aménagement urbain et développement urbain	9	7		2	2		2	28.57 %
Déplacements, transports	14	9		3	3		1	11.11 %
Espaces verts et naturels	38	32		8	8		4	12.50 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	11		3	3		3	27.27 %
Services et intervention techniques	88	68		12	11		6	08.82 %
Métiers du spectacle	13	8		3	2		2	25.00 %
Artisanat et métiers d'art	6	6		2	2		1	16.67 %
TOTAL	380	298			73		72	

Profil des candidats admis à l'examen professionnel de promotion interne.

Les lauréats sont à 5.13 % des femmes (2 candidates) pour 94.87 % d'hommes (37 candidats).

Ils sont à 48.72 % dans la fourchette d'âge de 40 à 49 ans ; le ou la plus jeune lauréat(e) a 33 ans et le ou la plus âgé(e) a 57 ans, l'âge moyen des lauréat(e)s est de 46 ans.

Ils sont 76.92 % à être domiciliés en Ile-de-France et 23.08 % dans les autres régions.

Les lauréats déclarent à hauteur de 17.95 % être en possession d'un diplôme de niveau 5 (niveau requis pour l'accès au concours externe de technicien territorial principal de 2^{ème} classe), 30.77 % d'un diplôme de niveau 4, 30.77 % d'un diplôme de niveau 3 et 20.51 % ne pas avoir de diplôme.

Enfin, 41.03 % (16 candidats) des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT, contre 35.90 % (14 candidats) qui ont fait une préparation personnelle et 23.08 % (9 candidats) n'ont réalisé aucune préparation.

Les trois candidats qui ont obtenu les meilleures moyennes de cet examen professionnel – session 2023 – ont le profil suivant :

- Un homme de 37 ans en poste dans une commune en Région hors Ile de France, titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac économie) – 17,83/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 25 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare avoir suivi une préparation à cet examen professionnel auprès du CNFPT.

- Un homme de 35 ans en poste dans une commune de la Petite Couronne, titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP Travaux paysagers) – 16,33/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 12 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare avoir suivi une préparation à cet examen professionnel auprès du CNFPT.
- Un homme de 37 ans en poste dans une commune de la Petite Couronne, titulaire d'un diplôme de niveau 5 (BTS Esthétique industrielle) – 16,08/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 12 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.

2. Examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis /Présents
Bâtiment, génie civil	21	12	12	11	10/20	4	33.33 %
Réseaux, voirie et infrastructures	20	14	12	12		6	42.86 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	18	14	13	11		2	14.29 %
Aménagement urbain et développement urbain	5	3	3	1		1	33.33 %
Déplacements, transports	3	2	2	2		0	0 %
Espaces verts et naturels	11	10	9	9		5	50.00 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	16	9	9	9		7	77.78 %
Services et intervention techniques	23	16	12	12		5	31.25 %
Métiers du spectacle	4	3	2	2		2	66.67 %
Artisanat et métiers d'art	1	1	1	1		1	100.00 %
TOTAL	122	84	75	70		33	39.29 %

Profil des candidats admis à l'examen professionnel d'avancement de grade

Les lauréats sont à 15.15 % des femmes (5 candidates) pour 84.85 % d'hommes (28 candidats).

Ils sont à 51.52 % dans la fourchette d'âge de 40 à 49 ans ; le ou la plus jeune lauréat(e) a 31 ans et le ou la plus âgé(e) a 63 ans, l'âge moyen des lauréat(e)s est de 44 ans.

Ils sont 78.79 % à être domiciliés en Ile-de-France et 21.21 % dans les autres régions.

Les lauréats déclarent à hauteur de 3,03 % être en possession d'un diplôme de niveau 8 (supérieur bac +5), 12,12 % d'un diplôme de niveau 6 (licence), 30,30 % d'un diplôme de niveau 5 (BTS, DEUG), 33,33 % d'un diplôme de niveau 4 (Bac) et 15,15 % d'un diplôme inférieur au baccalauréat. 6,06 % des candidats n'ont pas renseigné cette rubrique.

Enfin, 30,30 % (10 candidats) des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT, contre 33,33 % (11 candidats) qui ont fait une préparation personnelle, 9,09 % (3 candidats) n'ont pas renseigné cette rubrique et 27,27 % (9 candidats) n'ont réalisé aucune préparation à cet examen professionnel.

Les trois candidats qui ont obtenu les meilleures moyennes de cet examen professionnel – session 2023 – ont le profil suivant :

- Un homme de 35 ans en poste dans une structure intercommunale de la Grande Couronne et titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac technicien de maintenance industrielle) – 16.38/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 5 ans dans sa collectivité. Il déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.
- Une femme de 52 ans en poste dans un conseil départemental hors Ile de France et titulaire d'un diplôme de niveau 5 (DEUG de géographie) – 15.88/20 de moyenne générale. Elle a une ancienneté de 22 ans dans la fonction publique territoriale. Elle déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.
- Un homme de 44 ans en poste dans une commune de la Petite Couronne. Il est titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat)- 15.50/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 20 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.

Conclusion générale

Globalement on constate une forte diminution du nombre d'inscrits à ces examens professionnels depuis 2017 même si le nombre d'inscrits a augmenté pour cette session. En effet, la session 2021 avait été encore marquée par la situation sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, les services techniques des collectivités territoriales étaient encore fortement impactés par la pandémie, ce qui a entraîné une charge de travail très conséquente pour ces services et a certainement amené les agents à renoncer à s'inscrire à ces examens professionnels. Ce n'est pas une année de référence.

Pour la session 2023, le taux de présence à l'épreuve écrite est en légère diminution pour l'examen professionnel d'avancement de grade alors qu'il est en hausse pour l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne (78.42 % au lieu de 68.48 % pour la promotion interne et 68.85 % au lieu de 72.50 % pour l'avancement de grade).

Les candidats qui se présentent à ces examens professionnels sont principalement dans la tranche d'âge des 40 à 49 ans, ceci s'explique par les conditions d'accès notamment d'ancienneté dans le grade. Néanmoins, pour la session 2023, a été appliqué, comme pour les sessions précédentes, la disposition permettant aux candidats de se présenter à un examen professionnel un an avant de remplir les conditions de nomination à ce dernier.

Toutefois, les résultats de cette session pour l'épreuve écrite ne sont pas du niveau attendu par le jury. Certes, les moyennes des meilleurs candidats sont en hausse régulière mais trop de candidats restent dans une petite moyenne, voire se révèlent ne pas être en phase avec le niveau d'exigence attendu d'un cadre B+. L'épreuve écrite est sélective car elle reste mal maîtrisée par une grande partie des candidats et ceci malgré les annales des sessions précédentes qui auraient dû permettre aux candidats de tirer les enseignements nécessaires pour une préparation de qualité. De plus, pour cette session le jury a souhaité permettre aux candidats inscrits (issus de la catégorie C) à l'examen professionnel de promotion interne, peu habitués à la rédaction d'écrits mais également compte tenu de la différence de niveau entre les grades des candidats et le grade visé, de se présenter à l'épreuve orale quand bien même ils n'avaient pas eu 10/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité, en fixant le seuil d'admissibilité à 9/20. Les annales publiées et les cadrages des épreuves élaborées par la cellule pédagogique nationale des centres de gestion sont des aides indispensables pour une bonne préparation mais il faut bien sûr prendre le temps d'en prendre connaissance et surtout de se préparer.

Une remarque plus particulière pour l'examen professionnel d'avancement de grade : il est d'autant plus regrettable pour le jury que l'épreuve écrite ne soit pas une épreuve d'admissibilité permettant au jury de fixer un seuil d'admissibilité et ainsi d'éviter que tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 puisse se présenter à l'épreuve orale et malheureusement d'échouer lors de l'oral car le différentiel de points à compenser est trop important.

L'épreuve orale (d'admission) est jugée totalement appropriée par l'ensemble des membres du jury car elle permet de déceler les qualités indispensables (gestion du stress, réactivité, connaissance de l'environnement territorial et professionnel, projection dans l'avenir, prise en compte des enjeux pour la fonction publique territoriale, gestion d'équipes, etc...) et les compétences d'un futur technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Cette épreuve orale (d'admission) est déterminante, car comme pour l'épreuve écrite (d'admissibilité), elle comporte une note éliminatoire et permet aux candidats bien préparés de mettre en avant leurs connaissances dans leurs domaines d'activité mais également sur l'environnement territorial.

On observe de grandes difficultés lors des mises en situation professionnelle car les candidats ont parfois du mal à donner des réponses adaptées et sortant de la théorie. Ils ont également des difficultés à sortir de leurs métiers, et à envisager l'ensemble des missions de la spécialité au titre de laquelle ils concourent. Cela est d'autant plus surprenant que les candidats à ces examens professionnels ont vocation à occuper des postes de responsable de service ou d'adjoint au responsable de service. Ils doivent davantage se projeter sur les missions qu'ils auront à exercer en cas de réussite à ces examens professionnels.

Ces différentes faiblesses s'expliquent aussi en grande partie par le manque de prise de recul par rapport à leurs domaines d'activités, de connaissances en général et d'investissement dans la préparation de ces examens professionnels. De ce fait, on se retrouve avec deux types de candidats : soit ils envisagent ces examens professionnels comme une simple « formalité » dans le déroulement de leur carrière ce qui fait qu'ils ne sont pas suffisamment préparés, soit ils ont pris en considération l'écart existant entre leurs postes actuels et le grade visé et, de ce fait, ils se sont réellement impliqués dans la préparation de ces examens professionnels et dans le pire des cas ils n'ont pas du tout conscience des missions d'un cadre B+.

Comme l'ensemble des membres du jury de cette session 2023, j'invite les futurs candidats à ne pas négliger leur préparation s'ils veulent obtenir cet examen professionnel. Les bons résultats obtenus par les candidats qui ont suivi une préparation auprès du CNFPT démontrent qu'une implication des candidats est souvent couronnée de succès.

La nomination à ce grade ne doit pas être considérée comme une simple suite logique de carrière, elle se mérite au vu des compétences acquises, des qualités professionnelles et humaines des candidats possédant un réel sens du service public, il est ainsi primordial que les candidats lauréats prennent conscience qu'ils seront demain en position d'être une aide à la décision pour les élus.

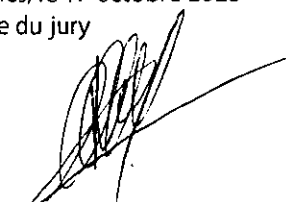
La présence de trois membres du jury avec des profils différents permet de vérifier les compétences acquises et de déceler les faiblesses des candidats.

Enfin, je tiens à souligner la qualité, le professionnalisme et la pertinence des membres du jury de cette session 2023 et je les remercie pour leur disponibilité et leur souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs cadres.

Et je remercie également l'ensemble du département des concours du CIG de la Grande Couronne, dont la compétence et l'implication ont permis le déroulement sans faille de ces examens professionnels de promotion interne et d'avancement de grade.

Fait à Versailles, le 17 octobre 2023

La Présidente du jury



Christel HUBY
Adjointe au Maire de Montevrain